

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 489 accordant un passage de retour par anticipation à Mm Mussard

n° 489

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
3 mai 1950

Numéro JO  
n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro  
1 mai 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde des fonctionnaires des services coloniaux

Vu le décret du 3 juillet 1897 portant règlement -sur les. déplacements et passages des fonctionnaires coloniaux,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Un passage de retour par anticipation pour en jouir à Perpignan (Pyrénées-Orientales) est accordé à M' L Mussard, épouse de M. Mussard (Louis), surveillant principal du cadre local clés T. P.

#### Art. 2

— Mussard, classée à la 2 catégorie, qui voyage accompagnée de sa finie âgée de 10 mois, rejoindra l'a metropole par première occasion aérienne. Art. 3, — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, SADOUL.**